PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

ACTUALISATION – Décembre 2013

DIVERSITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

INTÉGRATION

IMMIGRATION

LANGUE FRANÇAISE

Québec

Le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a été élaboré en conformité avec la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01).

Ce document ainsi que le tableau synthèse du Plan stratégique 2012-2016 peuvent être consultés dans les sites suivants :

WWW.MICC.GOUV.QC.CA
WWW.SPL.GOUV.QC.CA

Rédaction épicène :
Ce plan a été rédigé en recourant à des termes et à des expressions neutres qui se rapportent à la fois aux genres féminin et masculin. Lorsque cela se révèle nécessaire, le féminin accompagne le masculin pour assurer une rédaction inclusive.

© Gouvernement du Québec – 2013
Tous droits réservés pour tous pays

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles

ACTUALISATION – Décembre 2013

MESSAGE DE LA MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente l'actualisation du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. En raison de la restructuration ministérielle qui a eu lieu à l'automne 2012, le plan a été mis à jour afin d'inclure les activités du Secrétariat à la politique linguistique. Cette actualisation permet également de présenter les orientations qui reflètent les principes de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

L'immigration constitue un atout stratégique pour l'ensemble du Québec. Aussi, ce plan reflète la volonté de notre gouvernement d'accueillir des personnes compétentes et talentueuses provenant des quatre coins du monde et de les aider à participer à la vie collective et à l'essor de la société québécoise. La vitalité de la langue française et l'occupation des territoires également reconnues dans nos objectifs sont liées à des stratégies adaptées au contexte particulier des régions et de la métropole.

Ce plan tient compte également des orientations retenues par le gouvernement à la suite de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2012-2015.

Je suis fière de pouvoir compter sur le leadership et la mobilisation du personnel du Ministère et de nos partenaires pour assurer la mise en œuvre des priorités contenues dans ce plan stratégique. Je les assure de mon soutien et de mon appréciation.

Je remercie l'équipe de direction et toutes les employées et tous les employés qui ont participé aux travaux entourant l'élaboration de ce plan stratégique.

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
et ministre responsable de la Charte de la langue française,

Diane De Courcy

Diane De Courcy

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Je vous présente l'actualisation du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Le nouveau portefeuille ministériel et les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'immigration et de langue ont nécessité la révision de la planification stratégique du Ministère. Le plan inclut maintenant les responsabilités du Secrétariat à la politique linguistique.

Il répond également à l'article 9 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires qui stipule que chaque ministère doit s'assurer de l'application de la stratégie dans sa planification. Les orientations qui reflètent les principes de la stratégie sont identifiées par le symbole OVT.

Ce plan stratégique prend en compte plusieurs principes du Plan de développement durable du Québec, en particulier les suivants : santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, participation et engagement, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, accès au savoir, précaution et internalisation des coûts. Les enjeux et les orientations qui reflètent ces principes sont identifiés par le symbole .

Enfin, je profite de l'occasion pour remercier le personnel, nos partenaires ainsi que toutes les personnes qui contribueront à faire en sorte que le Ministère atteigne les objectifs énoncés dans le plan.

Le sous-ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles,

Robert Baril

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Le Secrétariat à la politique linguistique, dont j'ai la responsabilité, souscrit entièrement aux orientations énoncées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et prend la responsabilité de l'enjeu 4 du Plan stratégique 2012-2016 – La cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune – ainsi que des objectifs afférents.

L'avenir de notre langue commune repose sur l'ensemble des Québécoises et Québécois, y compris les personnes immigrantes allophones qui s'établissent ici. Il est donc primordial que le français conserve le pouvoir d'attraction qui lui permet de demeurer la langue de l'intégration et de la cohésion sociale.

Pour soutenir cette orientation, le Secrétariat poursuit son travail de concertation avec les organismes de la Charte et sa mission de coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique. Il reste déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français.

En terminant, je tiens à remercier à l'avance l'équipe du Secrétariat à la politique linguistique pour les efforts qu'elle déploiera afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2012-2016.

Le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique,

Jacques Beauchemin

TABLE DES MATIÈRES

LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES COLLABORATIONS **9**

PARTIE 1
LE CONTEXTE **10**

PARTIE 2
LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS **14**

ENJEU 1
UNE IMMIGRATION EN RÉPONSE AUX BESOINS ET AUX VALEURS HUMANITAIRES DU QUÉBEC 14

ENJEU 2
LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA VITALITÉ DU FRANÇAIS 16

ENJEU 3
UNE APPROCHE INTERCULTURELLE PARTAGÉE FAVORISANT LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC 17

ENJEU 4
LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE 20

ENJEU 5
UNE ORGANISATION EFFICIENTE, RECONNUE POUR SON LEADERSHIP ET SA CAPACITÉ À SE RENOUVELER POUR MIEUX SERVIR LA CLIENTÈLE 22

ANNEXE **26**

TABLEAU SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ..... **27**

LA MISSION, LA VISION, LES VALEURS ET LES COLLABORATIONS

LA MISSION

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Promouvoir l'immigration ; sélectionner des personnes immigrantes ; soutenir la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec

Secrétariat à la politique linguistique

Assister la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et assurer la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, en coordonner les modifications et veiller à la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique

LA VISION

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Un ministère compétent, engagé à faire de l'immigration une contribution reconnue à la vitalité et à la prospérité du Québec

Secrétariat à la politique linguistique

Un secrétariat rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français

LES VALEURS

L'éthique est au cœur de la mission du Ministère qui dispose d'ailleurs d'un plan d'action en cette matière. En complément à la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*[1], le Ministère s'est doté d'un *Énoncé de valeurs organisationnelles* qui lui sert d'assise dans la réalisation de sa mission. Ces valeurs sont : la compétence, l'équité, l'intégrité, la loyauté, l'ouverture, le respect et le sens du service.

LES COLLABORATIONS

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires. Dans la poursuite de sa mission, il conclut des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des établissements d'enseignement, des conférences régionales des élus, des municipalités, des ordres professionnels et autres organismes de réglementation, des organismes de développement économique et des organismes à but non lucratif.

1 Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*, [En ligne], octobre 2008. [www.tresor.gouv.qc.ca/fr].

PARTIE 1
LE CONTEXTE

UNE CONCURRENCE INTERNATIONALE ACCRUE ET UNE POLITIQUE CANADIENNE EN ÉVOLUTION

Le contexte international est marqué depuis quelques années par des flux migratoires importants dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qu'il s'agisse d'immigration permanente ou temporaire. Actuellement, ce contexte est particulièrement marqué par des fluctuations économiques et des incertitudes financières susceptibles d'engendrer des mouvements de population. En effet, des taux de chômage élevés dans plusieurs pays européens et des politiques budgétaires et fiscales très restrictives visant à endiguer un niveau d'endettement élevé pourraient inciter des personnes, par ailleurs mobiles compte tenu de leur qualification, à migrer vers des sociétés dont la situation économique est meilleure. Le Québec, bien positionné à cet égard, fait tout de même face à de sérieux concurrents, dont le reste du Canada, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le gouvernement canadien a entrepris ces dernières années des changements importants dans sa gestion des mouvements d'immigration en vue d'améliorer sa performance. Il s'emploie notamment à réduire ses délais de traitement et à mieux répondre aux besoins économiques du Canada par une sélection plus rigoureuse. Ces changements ont contribué à hausser de façon significative les demandes d'immigration vers le Québec.

Par ailleurs, le Québec souscrit pleinement au principe de solidarité internationale et humanitaire de même qu'aux objectifs des conventions régissant la protection des personnes réfugiées. Les conflits et les catastrophes naturelles l'amènent à exprimer concrètement sa compassion et sa solidarité envers les personnes touchées en les accueillant au Québec et en les aidant à y rebâtir leur vie. Ainsi, il sera important de porter une attention particulière aux manifestations diverses de soulèvement populaire que plusieurs pays ont connues et qui pourraient se poursuivre.

Dans sa prospection de candidates et de candidats à l'immigration, le Québec fait face au défi de concilier à la fois le nouveau contexte migratoire et les grands enjeux nationaux tels que le dynamisme démographique, la prospérité économique, la vitalité du fait français, l'occupation des territoires ainsi que l'ouverture sur le monde. Dans ces conditions, il devient de plus en plus pressant pour le Québec d'innover en transformant et en modernisant ses activités dans le cadre des pouvoirs que lui reconnaît l'Accord Canada-Québec sur l'immigration et l'admission temporaire des aubains.

UNE SITUATION DÉMOGRAPHIQUE COMPLEXE, SOURCE DE DÉFIS ÉCONOMIQUES ET RÉGIONAUX

La situation démographique du Québec s'est nettement améliorée depuis le début du siècle, la population totale ayant même augmenté de 80 000 personnes en 2009, ce qui représente une hausse relative de 1 %. Des niveaux d'immigration plus élevés et un accroissement significatif des naissances depuis 2005 ont largement contribué à cette conjoncture favorable. Ayant révisé son scénario de référence, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a publié, en 2009, des prévisions plus optimistes annonçant une augmentation de la population jusqu'en 2056.

Cependant, même si le déclin démographique semble ainsi évité, les nombreux départs à la retraite ont des incidences sur le renouvellement de la main-d'œuvre. En 2011, selon l'ISQ, le nombre des personnes qui quittent le marché du travail pourrait se révéler supérieur au nombre de personnes qui y font leur entrée. Les prévisions d'Emploi-Québec pour la période 2011-2015 indiquent que 730 000 emplois deviendront vacants, dont près de 510 000 à la suite de départs à la retraite et 221 000 en raison de la croissance économique. On prévoit que ces emplois seront pourvus, dans 16 % des cas, par des personnes immigrantes nouvellement arrivées.

Ce portrait global ne rend pas compte des différences régionales. Le Québec n'échappe pas au phénomène mondial de la concentration urbaine et au dépeuplement de certaines régions qui lui est associé. Près de la moitié de la population québécoise se concentre à Montréal et dans les environs ; on l'évalue à 48,8 % dans la Région métropolitaine de recensement (RMR)[2] de Montréal en 2010. Entre le 1er juillet 2009 et le 30 juin 2010, 2,8 % de la population a changé de région administrative. Les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus nombreux à avoir quitté la leur au profit de l'agglomération montréalaise. Ces mouvements entraînent une rareté de main-d'œuvre spécialisée dans plusieurs régions du Québec.

Dans ce contexte, l'immigration temporaire peut combler les besoins urgents de certaines entreprises, notamment en région, quand le bassin local de travailleuses et travailleurs ne peut suffire à la demande et que les délais associés au processus d'immigration permanente sont jugés trop longs. L'immigration temporaire apporte ainsi une réponse rapide et une expertise précieuse aux besoins conjoncturels du marché du travail.

LE FRANÇAIS, UN ATOUT ESSENTIEL, TANT POUR LE QUÉBEC QUE POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

La vitalité du français, langue officielle et langue commune, est une valeur fondamentale de la société québécoise. La connaissance du français facilite l'intégration au marché du travail, stimule les relations avec la société d'accueil et favorise le maintien de la présence immigrante au Québec.

Les personnes immigrantes, tout comme la société d'accueil, subissent l'attrait exercé par les grands centres. En 2010, 82,8 % des personnes admises au Québec se sont installées dans la région métropolitaine de Montréal[3]. Si la diversité culturelle concourt à l'ambiance cosmopolite de la métropole, la dynamique qui en résulte pose certains défis, notamment quant à l'intégration linguistique.

De plus en plus de personnes immigrantes déclarent connaître le français à leur arrivée. Toutefois, cette connaissance a parfois besoin d'être enrichie par des cours spécialisés de français, en particulier pour répondre aux exigences liées à l'exercice de professions ou de métiers réglementés.

2. Il s'agit de données provisoires sur la RMR de Montréal.
3. Tableau des codemenus régionales des îles de Montréal, de Laval et de Longueuil.

LA PRÉSENCE DES PERSONNES IMMIGRANTES, UNE OUVERTURE SUR LE MONDE ET SUR LA DIVERSITÉ

En apportant avec elles leurs connaissances et leur savoir-faire, les personnes immigrantes enrichissent la société québécoise sur les plans économique, social et culturel. Les contacts qu'elles maintiennent avec leur pays d'origine et leur familiarité avec les langues en usage sont des atouts pour la croissance de réseaux internationaux essentiels au développement des exportations et aux échanges économiques : ils servent l'ouverture du Québec sur le monde.

Dans les sociétés occidentales contemporaines, l'immigration suscite des débats sur les modèles d'intégration, sur les changements sociaux souhaitables ou acceptables, sur les valeurs à préserver et sur les interventions nécessaires pour assurer la cohésion sociale. C'est le cas aussi au Québec.

UNE PLANIFICATION BASÉE SUR LA CONSULTATION

Lors de la consultation publique tenue de mai à septembre 2011, dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration 2012-2015, ces questions ont été soumises à la population sous forme d'orientations. Les orientations retenues par le gouvernement, que reflète ce plan stratégique, sont le fruit d'un arbitrage entre une stabilisation relative du volume des admissions au Québec et le maintien d'un apport significatif de l'immigration à l'économie, en particulier des jeunes qui maîtrisent le français dont la formation correspond aux besoins du marché du travail. Plusieurs des orientations qui suivent témoignent d'une approche innovatrice à cet égard.

LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE[4]

Faire du français la langue normale et habituelle du travail est l'un des objectifs les plus importants de la politique linguistique québécoise, notamment parce que c'est une des conditions d'accès au marché du travail pour la majorité des Québécoises et des Québécois et parce que les milieux de travail constituent des lieux d'intégration socioéconomique et linguistique de premier plan pour les personnes immigrantes.

Afin d'y arriver, le Québec s'est doté, il y a plus de 35 ans d'une Charte de la langue française. Même si la Charte a amené d'importants progrès en faveur du français et que les gains restent indéniables, force est d'admettre que la situation linguistique québécoise, principalement à Montréal, demeure précaire. Selon les dernières études divulguées par l'Office québécois de la langue française, 63 % des travailleuses et des travailleurs à l'échelle du Québec et 82 % à Montréal utilisent l'anglais au travail. Après avoir progressé jusqu'en 1989, le français au travail a connu un glissement.

La Charte de la langue française a donné aux Québécoises et aux Québécois le droit de travailler en français. Au fil des ans, une bilinguisation presque systématique s'est installée dans certains lieux de travail, écartant d'office des personnes qui ne maîtrisent pas l'anglais, notamment plusieurs nouvellement arrivées qui croyaient pouvoir vivre et travailler en français dans leur terre d'accueil. Les données du dernier recensement ainsi que les conclusions de diverses études illustrent ce recul de la place du français, particulièrement à Montréal. Ainsi :

> Dans l'ensemble du Québec, la proportion de la main-d'œuvre des entreprises privées qui travaillent uniquement en français a diminué de 6,5 points de pourcentage entre 1997 et 2010. Cette diminution est de 9,9 points de pourcentage pour la main-d'œuvre résidant sur l'île de Montréal ;

4 Cette section a été rédigée afin d'inclure les acquis du Secrétariat à la politique linguistique.

- Le pourcentage de cette main-d'œuvre qui travaille généralement en français est passé de 47,7 % en 1989, à 41,1 % en 1997 et à 32,4 % en 2010.

L'avenir du français repose notamment sur la langue que choisiront d'adopter progressivement les personnes immigrantes allophones qui s'établissent au Québec. Il est donc primordial que le français conserve le pouvoir d'attraction qui lui permet de demeurer la langue commune, celle de l'intégration et de la cohésion sociale.

DES DÉFIS ORGANISATIONNELS PARTAGÉS

Le secteur public québécois, dont fait partie le Ministère, évolue dans un contexte organisationnel de plus en plus exigeant sous plusieurs aspects :

- les attentes grandissantes de la population et des élus quant à la transparence de l'administration et à la bonne gestion des fonds publics ;
- une situation économique qui entraîne des efforts supplémentaires de la part des ministères et organismes gouvernementaux en vue d'un retour à l'équilibre budgétaire ;
- des nouveaux modes de prestation de services associés à l'émergence des nouvelles technologies, qui viennent s'ajouter aux modes de prestation existants ;
- des départs à la retraite qui, comme dans le secteur privé, peuvent entraîner une perte importante d'expertise.

Par ailleurs, le Ministère a pris en compte, en 2010, le rapport du Vérificateur général du Québec sur les activités de sélection des personnes immigrantes dans le cadre du Programme régulier de sélection des travailleurs qualifiés. La planification actuelle de l'immigration répond aux recommandations du rapport relativement à la qualité et à l'équité des processus de sélection, aux mécanismes de planification et de reddition de comptes et à la mesure des résultats.

La promotion de l'immigration et la sélection des personnes immigrantes relèvent essentiellement du Ministère. La francisation et l'intégration des personnes immigrantes, en revanche, sont des responsabilités partagées avec d'autres ministères et organismes.

En novembre 2007, le gouvernement a annoncé que l'ensemble des fonds qu'il destine à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes serait désormais versé au Ministère afin de créer les conditions nécessaires à une plus grande transparence et à une meilleure reddition de comptes. Pour donner suite à cette volonté gouvernementale, le Ministère signe des ententes annuelles bilatérales avec trois autres ministères : Éducation, Loisir et Sport, Emploi et Solidarité sociale ainsi que Santé et Services sociaux. Le Ministère joue auprès d'eux un rôle de sensibilisation et de concertation afin que les services offerts à la clientèle immigrante soient efficaces et efficients.

PARTIE 2

LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS, LES OBJECTIFS ET LES INDICATEURS

Le Ministère axe ses priorités sur cinq enjeux qui déterminent sa contribution, et celle du Secrétariat à la politique linguistique, au développement démographique, économique, social et culturel du Québec :

- une immigration en réponse aux besoins et aux valeurs humanitaires du Québec ;
- la contribution de l'immigration à la vitalité du français ;
- une approche interculturelle partagée favorisant la pleine participation des personnes de toutes origines au développement du Québec ;
- la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune ;
- une organisation efficiente, reconnue pour son leadership et sa capacité à se renouveler pour mieux servir la clientèle.

ENJEU 1

UNE IMMIGRATION EN RÉPONSE AUX BESOINS ET AUX VALEURS HUMANITAIRES DU QUÉBEC

Des efforts de prospection et de promotion seront déployés afin de maintenir un juste équilibre quant aux pays d'où provient l'immigration, de manière que le Québec puisse bénéficier d'une réelle diversité et en retirer les avantages escomptés, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

Les orientations de la *Planification des niveaux d'immigration 2012-2015* visent à atteindre les volumes souhaités tout en s'assurant que la composition des nouvelles cohortes réponde bien aux besoins du Québec. Aussi importe-t-il d'adopter des activités de promotion ciblées vers les personnes ayant le profil recherché, en vue d'admettre au Québec en priorité celles qui sont jeunes et scolarisées, qui maîtrisent le français et dont les compétences correspondent aux attentes du marché du travail.

Par ailleurs, en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, le gouvernement du Québec accueille, chaque année, des personnes réfugiées et en situation semblable sur son territoire et soutient leur intégration. Cet engagement gouvernemental envers les personnes réfugiées est conforme aux valeurs de solidarité, de tolérance, de respect des droits de la personne, d'équité et de générosité qui animent les Québécoises et Québécois. De même, conscient de l'importance de favoriser la réunification familiale, le Québec assume avec diligence ses responsabilités en la matière.

ORIENTATION 1

ADAPTER LA PROSPECTION, LA PROMOTION ET LA SÉLECTION DE L'IMMIGRATION DE FAÇON À RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX VALEURS HUMANITAIRES DU QUÉBEC

Les améliorations apportées ces dernières années aux programmes et aux modes de fonctionnement en immigration ainsi que les nombreux projets d'envergure en cours visent à optimiser le processus de sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés, à simplifier les démarches d'embauche des travailleuses et travailleurs temporaires et à revoir le programme Entrepreneurs ainsi que le programme Investisseurs afin d'en accroître les retombées économiques. Ces travaux sont essentiels à l'atteinte des objectifs d'admissions que le Ministère se donne à la suite des consultations sur la planification pluriannuelle.

De plus, il est d'un intérêt stratégique pour le Ministère de faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent, car les étudiantes et étudiants étrangers de même que les travailleuses et travailleurs temporaires, étant donné l'expérience acquise au Québec, sont déjà engagés dans un processus d'intégration et offrent ainsi de meilleures garanties qu'ils peuvent s'y établir avantageusement pour eux-mêmes et pour la société d'accueil. Les activités de promotion et de prospection mettront aussi l'accent sur l'immigration temporaire, ce qui permettra d'aider les entreprises, particulièrement en région, qui ne réussissent pas à satisfaire leurs besoins avec la main-d'œuvre locale.

AXE : VOLUMES D'IMMIGRATION

OBJECTIF 1.1	Mettre en œuvre les orientations de la planification pluriannuelle 2012-2015
INDICATEUR	Nombre de personnes immigrantes admises au Québec
CIBLE 2015[5]	Moyenne annuelle de 50 000 personnes
INDICATEUR	Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans
CIBLE ANNUELLE	Plus de 65 %
INDICATEUR	Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré connaître le français
CIBLE ANNUELLE	Plus de 50 %
INDICATEUR	Proportion de personnes immigrantes requérantes principales sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec
CIBLE 2015	Au moins 50 %

5. Période de référence pour les cibles du Plan stratégique 2012-2016. Quelques-unes des cibles sont formulées en fonction de l'année civile. Dans certains cas, il s'agit des données d'admission et des indicateurs afférents tels que le nombre de certificats de sélection délivrés ou le nombre de personnes immigrantes établies en région. La planification de l'immigration au Canada pour l'ensemble du pays étant établie sur la base de l'année civile, les données des admissions sont donc produites sur cette base.

AXE : IMMIGRATION TEMPORAIRE

OBJECTIF 1.2	Soutenir la réponse aux besoins à court terme du Québec par le recours à l'immigration temporaire et favoriser le passage à l'immigration permanente
INDICATEUR	Résultats des actions réalisées relativement à l'immigration temporaire
CIBLE	Bilan annuel
INDICATEUR	Proportion de personnes immigrantes adultes admises au Québec de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés ayant eu préalablement un statut d'immigration temporaire
CIBLE 2015	Au moins 20 %

ENJEU 2
LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

Le rôle que jouent les personnes immigrantes dans l'équilibre linguistique du Québec est de plus en plus important, la diversité des provenances entraînant une diversité des langues parlées. La contribution de l'immigration à la vitalité du français est d'abord assurée par la sélection de personnes qui connaissent déjà le français. Par ailleurs, le Ministère offre diverses mesures de soutien à la francisation à ceux et celles qui ne connaissent pas le français ou qui veulent acquérir des connaissances linguistiques plus spécialisées pour exercer leur métier ou leur profession.

La maîtrise du français contribue grandement à une intégration réussie en accélérant l'insertion en emploi, en favorisant la participation à la vie collective et en fortifiant le sentiment d'appartenance. Elle demeure un facteur essentiel au maintien des personnes immigrantes au Québec.

ORIENTATION 2
ACCROÎTRE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère n'est pas seul à offrir des services de francisation aux personnes immigrantes. Il partage cette responsabilité avec les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il exerce un leadership dans le domaine de la francisation auprès de cette clientèle. Il est essentiel que l'offre de service en francisation rejoigne le plus grand nombre possible de personnes nouvellement arrivées qui ont besoin d'améliorer leur connaissance du français pour participer pleinement à la vie collective.

Depuis quelques années, le Ministère multiplie les efforts afin d'offrir aux personnes immigrantes une panoplie de services pour développer leur connaissance du français. En plus des cours réguliers à temps complet et à temps partiel, le Ministère présente une offre de service de plus en plus diversifiée, à l'étranger et au Québec, notamment des cours spécialisés de français, en classe et en ligne, conçus pour les personnes qui veulent exercer leur profession au Québec.

AXE : FRANCISATION

OBJECTIF 2.1	Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français qui participent à un cours de français
INDICATEUR	Proportion de personnes immigrantes adultes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français et ayant participé à un cours de français durant les deux premières années de leur admission
CIBLE 2015-2016	37 % pour l'année d'admission 2013

OBJECTIF 2.2	Augmenter la proportion d'élèves dans les cours de français qui participent à un cours de français de stade intermédiaire ou avancé
INDICATEUR	Proportion d'élèves dans les cours de français ayant participé à un cours de français de stade intermédiaire ou avancé
CIBLE 2015-2016	70 %

ENJEU 3
UNE APPROCHE INTERCULTURELLE PARTAGÉE FAVORISANT LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

On connaît l'importance d'une intégration réussie, autant pour la personne immigrante que pour la société d'accueil. Aussi, l'une et l'autre ont-elles chacune leur part de responsabilité dans les moyens à prendre pour atteindre ce but.

D'une part, la société d'accueil favorise la pleine participation des personnes immigrantes en soutenant leur démarche d'intégration, en reconnaissant l'apport de la diversité ethnoculturelle et en combattant les préjugés et la discrimination. D'autre part, les personnes immigrantes s'engagent à faire toutes les démarches nécessaires à leur intégration, en particulier à se trouver un emploi, à connaître et à respecter les valeurs communes du Québec et à apprendre le français, si elles ne le maîtrisent pas déjà. Le Ministère met en place les conditions favorisant cet engagement réciproque. L'action inclusive du Ministère ne se limite pas aux personnes immigrantes, mais vise également à ce que les Québécoises et Québécois de toutes origines puissent s'épanouir et participer pleinement à l'essor du Québec.

L'interculturalisme, qui caractérise l'approche québécoise, insiste sur la nécessité d'un rapprochement culturel pour édifier une société moderne, pluraliste et d'expression française, se réclamant de valeurs communes.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

Les relations harmonieuses qu'entretiennent les Québécoises et Québécois de toutes origines démontrent que l'approche québécoise, en vigueur depuis une trentaine d'années, a des effets positifs. Elle mériterait cependant d'être mieux comprise et partagée par l'ensemble des acteurs de la société civile, de l'administration publique et du secteur privé, autant à Montréal que dans les autres régions du Québec.

Le Ministère reconnaît que l'immigration peut apporter une partie de réponse aux défis économiques et démographiques posés par le dépeuplement de certaines régions. En partenariat avec les acteurs locaux et régionaux, le Ministère poursuivra son action afin de favoriser l'établissement réussi des personnes immigrantes en région.

Le gouvernement a multiplié ses actions pour promouvoir l'apport de la diversité ainsi que pour lutter contre les préjugés et la discrimination. Dans cette perspective, le Ministère poursuit la mise en œuvre de la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec *La diversité: une valeur ajoutée*, en coordonnant le Plan d'action 2008-2013 qui l'accompagne.

L'écart important entre la région métropolitaine de Montréal et les autres régions du Québec, notamment dans le nombre de personnes immigrantes accueillies, oblige le Ministère à mettre en place des stratégies et des programmes adaptés à des contextes d'intégration fort différents.

Outre le suivi périodique des actions réalisées dans le cadre de ce plan d'action gouvernemental, une stratégie sera instaurée afin de mesurer la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective et, ainsi, documenter adéquatement la situation.

AXE : RÉGIONALISATION

OBJECTIF 3.1	Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM), en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires
INDICATEUR	Proportion de personnes immigrantes admises (cohorte de dix ans) établies hors RMM
CIBLE JANVIER 2016	22,5 %

AXE : DIVERSITÉ ET PARTICIPATION

OBJECTIF 3.2	Amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité
INDICATEUR	Degré de réalisation du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*
CIBLE	Bilan global au 31 mars 2014
INDICATEUR	Retombées des actions réalisées dans la métropole et dans les régions auprès des entreprises et des organisations locales et régionales
CIBLE	Bilan annuel
OBJECTIF 3.3	Adopter et mettre en œuvre une stratégie permettant de mesurer les diverses dimensions de la participation
INDICATEUR	Mise en œuvre de la stratégie permettant de mesurer les diverses dimensions de la participation
CIBLE	2015-2016

ORIENTATION 4

ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le revenu provenant d'un emploi est un facteur qui permet de témoigner de l'autonomie financière des personnes immigrantes et il est le reflet de leur participation à la vie économique. Le taux d'emploi est l'une des mesures de la participation à la vie économique.

En collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le Ministère prendra diverses mesures pour favoriser l'emploi des personnes immigrantes, dans la métropole comme dans l'ensemble des régions, et pour réduire le délai d'intégration économique de ces personnes qui se destinent au marché du travail.

AXE : INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

OBJECTIF 4.1	Contribuer à augmenter le taux d'emploi des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) et dans l'ensemble du Québec
INDICATEUR	Taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans (arrivées depuis cinq ans ou moins), ventilé par RMR de Montréal et ensemble du Québec et par hommes et femmes
CIBLE 2013	54,4 % (même cible que le MESS)[6]

OBJECTIF 4.2	Contribuer à réduire le délai d'intégration économique des personnes immigrantes
INDICATEUR	Proportion de personnes immigrantes requérantes principales de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés admises ayant déclaré un revenu d'emploi pour l'année suivant celle de leur admission au Québec
CIBLE 2015-2016	72 % (année d'imposition 2013)

ENJEU 4
LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise. La Charte de la langue française est au cœur de la politique linguistique québécoise et elle vise depuis plus de 35 ans à assurer la pérennité de la langue officielle du Québec. Elle affirme la volonté de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique, la langue commune, celle par laquelle s'exprime la vitalité sociale, culturelle, intellectuelle et économique du Québec. Cet objectif est poursuivi dans un esprit d'ouverture et dans le respect des diverses communautés qui composent la société québécoise.

Au fil des ans, la Charte de la langue française a permis des gains indéniables, mais depuis une quinzaine d'années, la progression du français au Québec s'essouffle, notamment comme langue de travail. Afin de donner un nouvel élan à la langue française, le gouvernement a proposé, en décembre 2012, des modifications législatives visant à renforcer la Charte de la langue française et à modifier un certain nombre de lois et règlements afin de réaffirmer le français comme langue de partage pour toutes les Québécoises et tous les Québécois.

6 La cible, établie en cohérence avec le Plan stratégique 2011-2014 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sera réajustée en 2014 pour refléter la cible de 2015.

ORIENTATION 5

COORDONNER L'ACTION GOUVERNEMENTALE AFIN DE FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE NORMALE ET HABITUELLE DU TRAVAIL, DE L'ENSEIGNEMENT, DES COMMUNICATIONS, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

Si la Charte de la langue française constitue la pièce maîtresse de la politique linguistique québécoise, dans les faits, elle s'est enrichie progressivement par un ensemble de textes officiels à caractère réglementaire comportant des dispositions ou des mesures linguistiques, de même que par des stratégies, des programmes et des actions ayant une incidence sur l'utilisation des langues. Mentionnons seulement la mise en œuvre d'une *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et une concertation entre le gouvernement et le secteur privé pour des mesures d'accompagnement visant la francisation des petites entreprises du Grand Montréal par l'entremise de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 (renouvelée jusqu'en octobre 2015). D'autres actions gouvernementales visent également à assurer la pérennité et le rayonnement du fait français au Québec dans des secteurs qui, telles l'éducation, la culture ou l'immigration, par exemple, jouent un rôle décisif pour l'avenir linguistique du Québec. L'intervention de l'État en matière de langue s'appuie donc sur un ensemble de mesures d'aménagement linguistique, cohérentes les unes par rapport aux autres, énoncées clairement et coordonnées par le Secrétariat à la politique linguistique.

AXE : POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE, INCLUANT LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

OBJECTIF 5.1	Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public
INDICATEUR	Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives
CIBLE ANNUELLE	Deux nouveaux partenariats
INDICATEUR	Augmentation du nombre de petites entreprises ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015
CIBLE 2014-2015	15 % par rapport à l'année 2012-2013

OBJECTIF 5.2	S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française
INDICATEUR	Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels
CIBLE 2014-2015	Première rencontre et taux de participation d'au moins 90 %
CIBLE 2015-2016	Taux de présence de 90 % à chaque réunion
INDICATEUR	Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*
CIBLE 2015-2016	Première reddition de comptes réalisée

ENJEU 5

UNE ORGANISATION EFFICIENTE, RECONNUE POUR SON LEADERSHIP ET SA CAPACITÉ À SE RENOUVELER POUR MIEUX SERVIR LA CLIENTÈLE

La performance d'une organisation publique est jugée aujourd'hui selon un nombre croissant d'exigences : la capacité de s'adapter et de réagir rapidement à un contexte externe et administratif fluctuant, la qualité des services offerts à la clientèle et la variété des modes de prestation, le rendement et l'efficacité des opérations, les méthodes modernes de gouvernance et la saine gestion des ressources humaines ainsi que, associée à toutes ces exigences, la transparence.

Le Ministère, avec son expertise et les responsabilités qu'il exerce à l'endroit de la clientèle immigrante, joue un rôle stratégique au sein du gouvernement. Il lui faut maintenir des liens étroits avec d'autres ministères et organismes publics afin que tous les services gouvernementaux offerts aux personnes immigrantes soient cohérents, faciles d'accès et efficients.

Les deux orientations suivantes s'inscrivent dans cette double série d'exigences.

ORIENTATION 6

TRANSFORMER L'ORGANISATION POUR ACCROÎTRE SA PERFORMANCE

Pour accroître sa performance et donner suite au rapport du Vérificateur général du Québec publié en 2010, le Ministère s'est engagé à effectuer une importante transformation de ses services et de ses processus, concurremment avec la modernisation de ses systèmes d'information. La transformation en cours inclut notamment les modes de fonctionnement qui président à la sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés et la livraison des services d'intégration et de francisation à l'intention des personnes immigrantes nouvellement arrivées, depuis la délivrance du Certificat de sélection du Québec (CSQ) jusqu'à l'établissement au Québec et l'insertion en emploi, s'il y a lieu.

Plusieurs nouveaux services sont offerts en ligne, permettant de mieux encadrer la démarche d'intégration et d'encourager la mise en mouvement des personnes, dès la réception de leur CSQ.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'administration publique, les parlementaires et le Vérificateur général du Québec ont exprimé leurs attentes envers les ministères et les organismes gouvernementaux relativement aux éléments fondamentaux de la gestion organisationnelle. Le Ministère a progressé à cet égard dans le sens proposé. Il s'agit maintenant de systématiser et de mieux encadrer les processus (la vérification interne, l'évaluation de programme, la gestion des risques, l'évaluation régulière de la satisfaction de la clientèle), tant dans les activités ministérielles que dans celles qui engagent ses partenaires. Par ailleurs, la saine gestion des départs à la retraite et de la réduction de la taille de l'État requiert qu'une attention particulière soit portée au transfert des connaissances et des compétences ainsi qu'à la mobilisation et à la satisfaction du personnel.

AXE : AMÉLIORATION CONTINUE

OBJECTIF 6.1	Réaliser la transformation de l'organisation
INDICATEUR	Transformation des processus complétée
CIBLE	*Sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés* Printemps 2013
CIBLE	*Parcours personnalisé d'intégration* 2014
INDICATEUR	Nombre de services accessibles en ligne
CIBLE 2015-2016	10 nouveaux services
INDICATEUR	Progression de l'utilisation de chaque service en ligne
CIBLE	Bilan annuel
OBJECTIF 6.2	Optimiser l'efficacité et l'efficience des interventions du Ministère et de ses partenaires de service
INDICATEUR	Processus systématique de suivi des recommandations issues des rapports d'évaluation de programme, de satisfaction de la clientèle, de vérification interne et des plans de gestion des risques
CIBLE	Suivi annuel
INDICATEUR	Application du cadre ministériel de reddition de comptes des partenariats
CIBLE 2015-2016	Plan d'action de mise en œuvre complété en 2014-2015 Premier bilan élaboré en 2015-2016

AXE : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 6.3	Offrir un environnement de travail permettant la mobilisation, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes
INDICATEUR	Taux de mobilisation du personnel
CIBLE 2015-2016	Deuxième mesure et présentation des résultats par rapport à la première mesure en 2013-2014

ORIENTATION 7

S'ASSURER AVEC LES PARTENAIRES QUE L'OFFRE DE SERVICE GOUVERNEMENTALE SOIT ADAPTÉE, COHÉRENTE ET INTÉGRÉE

Outre l'administration des trois ententes annuelles avec les ministères de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de la Santé et des Services sociaux, le leadership du Ministère se manifestera dans la réalisation de plusieurs projets en partenariat avec d'autres organisations des secteurs public et parapublic.

C'est ainsi qu'un *Dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées* sera mis en œuvre, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), et que la mise en place d'un continuum d'interventions permettra bientôt d'amorcer plus rapidement les démarches d'immigration et d'intégration. Ces mesures ont pour but d'accélérer l'insertion professionnelle et de hausser le taux d'emploi des personnes nouvellement arrivées.

L'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes* a été produite en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Elle permet d'évaluer équitablement les personnes immigrantes qui veulent s'inscrire à un cours de français langue seconde, quels que soient le lieu et l'établissement. De même, le *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec* a aussi été conçu avec le MELS ; il sert d'outil de référence commun pour l'élaboration des cours de français. Enfin, un programme unifié d'allocations pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées et inscrites en francisation à temps complet est en voie d'élaboration.

Ces changements tendent à accroître la cohésion des services offerts en intégration et en francisation, et à garantir l'équité envers les personnes immigrantes nouvellement arrivées qui reçoivent ces services.

AXE : PARTENARIAT GOUVERNEMENTAL

OBJECTIF 7.1	Accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale
INDICATEUR	Mise en place d'un dispositif de services intégrés avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées
CIBLE	2013
INDICATEUR	Implantation du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*
CIBLE	2013
INDICATEUR	Proportion de partenaires du MICC en francisation qui ont recours à l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*
CIBLE 2015-2016	100 %

Annexe

MESURES DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES LIÉES
À LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016

ORIENTATION 1

AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES

2. L'ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS

Les personnes immigrantes	**2.1** Soutenir les milieux locaux et régionaux dans leur préparation à l'intégration des personnes issues de l'immigration
	2.2 Promouvoir l'offre de service en francisation aux personnes immigrantes dans les régions du Québec
	2.3 Revoir le Programme régional d'intégration visant les personnes immigrantes en région
Les jeunes	**2.5** Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes par la poursuite du programme Engagement jeunesse (en collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire)

ORIENTATION 2

AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES

9. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat	**9.15** Soutenir l'établissement en région d'entrepreneurs immigrants susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés

10. LA MAIN-D'ŒUVRE

Les services à l'emploi	**10.2** Offrir des services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées (en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)
	10.3 Promouvoir l'offre de service intégrée aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée des régions (en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale)

11. LES TERRITOIRES À REVITALISER

La solidarité et l'inclusion sociale	**11.8** Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé (en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Secrétariat à la jeunesse)

TABLEAU SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Ministère de l'Immigration
et des Communautés culturelles

ACTUALISATION – Décembre 2013

LA MISSION

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Promouvoir l'immigration ; sélectionner des personnes immigrantes ; soutenir la pleine participation des personnes issues de l'immigration au développement du Québec

Secrétariat à la politique linguistique

Assister la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et assurer la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, en coordonner les modifications et veiller à la cohérence des interventions gouvernementales en matière linguistique

LA VISION

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Un ministère compétent, engagé à faire de l'immigration une contribution reconnue à la vitalité et à la prospérité du Québec

Secrétariat à la politique linguistique

Un secrétariat rassembleur, déterminé à mobiliser les différents acteurs de la société québécoise afin que les personnes de toutes origines et de partout au Québec puissent travailler et vivre en français

ENJEU 1

UNE IMMIGRATION EN RÉPONSE AUX BESOINS ET AUX VALEURS HUMANITAIRES DU QUÉBEC

ORIENTATION 1

ADAPTER LA PROSPECTION, LA PROMOTION ET LA SÉLECTION DE L'IMMIGRATION DE FAÇON À RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX VALEURS HUMANITAIRES DU QUÉBEC

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Volumes d'immigration	1.1 Mettre en œuvre les orientations de la planification pluriannuelle 2012-2015	**1.1.1** Nombre de personnes immigrantes admises au Québec	**2015 :** Moyenne annuelle de 50 000 personnes
		1.1.2 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec âgées de moins de 35 ans	**Annuelle :** Plus de 65 %
		1.1.3 Pourcentage des personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré connaître le français	**Annuelle :** Plus de 50 %
		1.1.4 Proportion de personnes immigrantes requérantes principales sélectionnées dans la sous-catégorie Travailleurs qualifiés détenant une formation en demande au Québec	**2015 :** Au moins 50 %
Immigration temporaire	1.2 Soutenir la réponse aux besoins à court terme du Québec par le recours à l'immigration temporaire et favoriser le passage à l'immigration permanente	**1.2.1** Résultats des actions réalisées relativement à l'immigration temporaire	Bilan annuel
		1.2.2 Proportion de personnes immigrantes adultes admises au Québec de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés ayant eu préalablement un statut d'immigration temporaire	**2015 :** Au moins 20 %

ENJEU 2
LA CONTRIBUTION DE L'IMMIGRATION À LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

ORIENTATION 2
ACCROÎTRE LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS DES PERSONNES IMMIGRANTES

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Francisation	2.1 Augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français qui participent à un cours de français	**2.1.1** Proportion de personnes immigrantes adultes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français et ayant participé à un cours de français durant les deux premières années de leur admission	**2015-2016 :** 37 % pour l'année d'admission 2013
	2.2 Augmenter la proportion d'élèves dans les cours de français qui participent à un cours de français de stade intermédiaire ou avancé	**2.2.1** Proportion d'élèves dans les cours de français ayant participé à un cours de français de stade intermédiaire ou avancé	**2015-2016 :** 70 %

ENJEU 3
UNE APPROCHE INTERCULTURELLE PARTAGÉE FAVORISANT LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES DE TOUTES ORIGINES AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

ORIENTATION 3
ACCROÎTRE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ PAR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Régionalisation	3.1 Contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal (RMM), en vue de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires	**3.1.1** Proportion de personnes immigrantes admises (cohorte de dix ans) établies hors RMM	22,5 % (cohorte de 2005 à 2014)
Diversité et participation	3.2 Amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité	**3.2.1** Degré de réalisation du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 *La diversité : une valeur ajoutée*	Bilan global au 31 mars 2014
		3.2.2 Retombées des actions réalisées dans la métropole et dans les régions auprès des entreprises et des organisations locales et régionales	Bilan annuel
	3.3 Adopter et mettre en œuvre une stratégie permettant de mesurer les diverses dimensions de la participation	**3.3.1** Mise en œuvre de la stratégie permettant de mesurer les diverses dimensions de la participation	2015-2016

ORIENTATION 4

ACCÉLÉRER L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Intégration des personnes immigrantes	4.1 Contribuer à augmenter le taux d'emploi des personnes immigrantes dans la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) et dans l'ensemble du Québec	**4.1.1** Taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans (arrivées depuis cinq ans ou moins), ventilé par RMR de Montréal et ensemble du Québec et par hommes et femmes	**2013:** 54,4 %
	4.2 Contribuer à réduire le délai d'intégration économique des personnes immigrantes	**4.2.1** Proportion de personnes immigrantes requérantes principales de la sous-catégorie Travailleurs qualifiés admises ayant déclaré un revenu d'emploi pour l'année suivant celle de leur admission au Québec	**2015-2016:** 72 % (année d'imposition 2013)

ENJEU 4

LA COHÉSION SOCIALE DE LA COLLECTIVITÉ QUÉBÉCOISE AUTOUR DU FRANÇAIS, LANGUE COMMUNE

ORIENTATION 5

COORDONNER L'ACTION GOUVERNEMENTALE AFIN DE FAIRE DU FRANÇAIS LA LANGUE NORMALE ET HABITUELLE DU TRAVAIL, DE L'ENSEIGNEMENT, DES COMMUNICATIONS, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Politique linguistique québécoise, incluant la Charte de la langue française	5.1 Élaborer diverses stratégies, notamment législatives, réglementaires et d'accompagnement, visant le renforcement du français dans l'espace public	**5.1.1** Accroissement du partenariat stratégique avec des organisations patronales, syndicales et associatives	**Annuelle:** Deux nouveaux partenariats
		5.1.2 Augmentation du nombre de petites entreprises ayant reçu une attestation de francisation volontaire dans le cadre de la poursuite de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015	**2014-2015:** 15 % par rapport à l'année 2012-2013
	5.2 S'assurer de la cohérence des actions des ministères et des organismes en matière de langue française	**5.2.1** Mise en place, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, d'un réseau de répondants ministériels	**2014-2015:** Première rencontre et taux de participation d'au moins 90 % **2015-2016:** Taux de participation d'au moins 90 % à chaque réunion
		5.2.2 Implantation d'un mécanisme de reddition de comptes de l'application de la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*	**2015-2016:** Première reddition de comptes réalisée

ENJEU 5

UNE ORGANISATION EFFICIENTE, RECONNUE POUR SON LEADERSHIP ET SA CAPACITÉ À SE RENOUVELER POUR MIEUX SERVIR LA CLIENTÈLE

ORIENTATION 6

TRANSFORMER L'ORGANISATION POUR ACCROÎTRE SA PERFORMANCE

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Amélioration continue	6.1 Réaliser la transformation de l'organisation	**6.1.1** Transformation des processus complétée *Sélection des travailleuses et travailleurs qualifiés* *Parcours personnalisé d'intégration*	Printemps 2013 2014
		6.1.2 Nombre de services accessibles en ligne	**2015-2016 :** 10 nouveaux services
		6.1.3 Progression de l'utilisation de chaque service en ligne	Bilan annuel
	6.2 Optimiser l'efficacité et l'efficience des interventions du Ministère et de ses partenaires de service	**6.2.1** Processus systématique de suivi des recommandations issues des rapports d'évaluation de programme, de satisfaction de la clientèle, de vérification interne et des plans de gestion des risques	Suivi annuel
		6.2.2 Application du cadre ministériel de reddition de comptes des partenariats	Plan d'action de mise en œuvre complété en 2014-2015 Premier bilan élaboré en 2015-2016
Gestion des ressources humaines	6.3 Offrir un environnement de travail permettant la mobilisation, le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes	**6.3.1** Taux de mobilisation du personnel	**2015-2016 :** Deuxième mesure et présentation des résultats par rapport à la première mesure en 2013-2014

ORIENTATION 7

S'ASSURER AVEC LES PARTENAIRES QUE L'OFFRE DE SERVICE GOUVERNEMENTALE SOIT ADAPTÉE, COHÉRENTE ET INTÉGRÉE

AXE	OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE
Partenariat gouvernemental	7.1 Accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale	**7.1.1** Mise en place d'un dispositif de services intégrés avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées	2013
		7.1.2 Implantation du *Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec*	2013
		7.1.3 Proportion de partenaires du MICC en francisation qui ont recours à l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*	**2015-2016 :** 100 %

B-1028-FR (2014-03)

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec